



Communiqué de Presse

Jeudi 18 février 2021

Le Département et la Fédération départementale d'énergie de la Somme signent une convention cadre de partenariat 2021-2023.

Interlocuteurs privilégiés des communes et intercommunalités, le Département et la FDE80 conviennent d'agir ensemble sur les sujets en lien avec l'énergie et la sécurité. La convention permettra des actions communes sur la modernisation de l'éclairage public, sur la sécurisation via la vidéoprotection, sur le développement qualitatif des aires de covoiturage et la mobilité électrique ou encore l'accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique.

Une convention cadre au service des collectivités

Les deux entités, interlocuteurs privilégiés des communes et des intercommunalités du département, conviennent de travailler et d'agir ensemble sur les sujets en lien avec l'énergie et la sécurité dans le cadre des objectifs nationaux fixés par la loi et des objectifs régionaux fixés dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

La convention fixe le cadre du partenariat entre le Conseil départemental de la Somme et la Fédération départementale d'énergie de la Somme, qui fera l'objet de conventions particulières pour les actions communes fixées dans les objectifs.

Les objectifs stratégiques de cette convention sont :

- de promouvoir l'accélération et l'accompagnement en faveur de la **lutte contre la précarité énergétique**
- de valoriser un effort conséquent de **rénovation énergétique de l'habitat**
- d'affirmer le soutien aux actions concourant à la **maîtrise de la demande d'énergie**
- d'assurer un partenariat resserré sur la **modernisation de l'éclairage public** pour les communes du département
- d'assurer un partenariat resserré sur la **sécurisation via l'installation ou la modernisation de systèmes de vidéoprotection** pour les communes du département
- d'affirmer un partenariat étroit sur le **développement qualitatif des aires de covoiturage et de la mobilité électrique**

Des axes et des actions concrètes dès maintenant

Lutte contre la précarité énergétique | Afin de simplifier l'accès des particuliers aux conseils techniques et aux aides financières pour des travaux de rénovation énergétique, les deux parties participeront conjointement à une réflexion portant sur la **mise en place, dans la Somme, d'un guichet unique de demande de subventions** avec l'ensemble des acteurs concernés (Région, ANAH, EPCI...).

Soutien aux actions concourant à la maîtrise de la demande d'énergie | La FDE80 consacre 3 emplois de conseillers en énergie partagé et d'un économiste de flux afin d'aider les 101 communes, les 4 EPCI, 1 Pays, et 3 syndicats intercommunaux adhérents à ce service, à réaliser des économies sur leurs consommations énergétiques. Elle propose le passage à l'action par des marchés groupés sur des audits énergétiques, des audits sur la qualité de l'air intérieur, des travaux d'isolation, de rénovation de chaufferies, des contrats de performance énergétique et des marchés de télégestion énergétique. Le Département souhaite, dans le cadre de sa politique territoriale, **subventionner les audits, études et travaux répondant à des objectifs de rénovation globale et énergétiquement performante**, réalisés sur les bâtiments des collectivités.

>>> La FDE80 propose d'accompagner la réalisation d'audits énergétiques sur les 48 collèges et 35 bâtiments administratifs du Département avec recherche de financements. La FDE80 réalisera un marché groupé dédié à ces audits et accompagnera le Département sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie, dans le cadre d'une candidature au programme CEE ACTEE2.

Soutien au développement des énergies renouvelables | la Somme dispose d'un panel de ressources énergétiques varié et abondant que les deux parties s'engagent à valoriser auprès des collectivités :

- en développant les **réseaux de chaleur** à partir d'énergies renouvelables et de récupération
- en développant le maillage du territoire avec des **bornes de recharges pour véhicules électriques** et des **stations bioGNV** ou autre carburant durable
- en conduisant un Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT) Energies renouvelables. Le Département soutient la candidature de la FDE80 pour devenir opérateur territorial unique et assurer la gestion déléguée de l'enveloppe financière sur 3 ans avec l'ADEME et la Région, afin de **faire émerger dans la Somme des projets en biomasse, en géothermie et en solaire photovoltaïque** petites et moyennes dimensions.

Soutien à la modernisation de l'éclairage public des communes | L'éclairage public représente un poste de dépenses élevé mais la technologie LED, aujourd'hui mature, est une solution pour diminuer à la fois les dépenses énergétiques des communes mais également la pollution lumineuse qui en découle. La FDE80 et le Département ont décidé d'unir leurs forces pour aider techniquement et financièrement les communes à passer ce cap technologique.

>>> Le Département subventionnera également, en complément des aides de la FDE80, les travaux d'équipements en LED des points existants, y compris les travaux connexes et éventuellement le remplacement des mâts, à hauteur de 40%, avec une aide plafonnée à 50 000 € par an par commune. La FDE80 percevra ces aides pour les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et s'engage à les déduire des contributions demandées aux communes.

>>> Dans le cadre des opérations de revitalisation des centres bourgs, la FDE80 accompagnera les projets soutenus par le Département et réalisera des schémas d'aménagement lumière qui pourront être soutenus financièrement par le Département.

Soutien à l'installation et à la modernisation des systèmes de vidéoprotection | La vidéoprotection fait l'objet d'une demande croissante des collectivités pour améliorer le cadre de vie et la sécurité des populations. Elle nécessite des investissements lourds. La FDE80, dans le cadre d'un transfert de compétences de ses communes adhérentes, réalise des travaux d'investissement qu'elle aide à hauteur de 20% et assure la maintenance des installations.

>>> Le Département versera à la FDE80 une aide à l'installation et à la modernisation des systèmes (travaux d'investissement, ainsi que les études et diagnostics préalables) à hauteur de 40%, avec une aide plafonnée à 50 000 € par an. La FDE80 percevra ces aides pour les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et s'engage à les déduire des contributions demandées.

Accompagnement aux développements des aires de covoiturage | Le Département met en place une action forte en faveur des mobilités douces et des mobilités actives. Cette action passe par un maillage coordonné du territoire, avec 80 aires de covoiturage. Pour accompagner cet investissement de 1,2M€, la FDE80 s'engage à apporter sa contribution pour ce qui relève de la **desserte en électricité, de l'éclairage, de la vidéoprotection, des bornes de recharge pour véhicules électriques et éventuellement de l'installation d'ombrières photovoltaïques**.

Animation du Club climat | Le Conseil départemental, en sa qualité de membre fondateur, aux côtés de la FDE80, des services de l'état, de l'ADEME, de la Région et des 5 territoires portant l'élaboration des **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**, apporteront leur expertise et leur expérience sur les sujets abordés lors des rencontres. Les acteurs se mobilisent pour faire perdurer la dynamique enclenchée.

Éclairage public et vidéoprotection : Une convention de mandat pour faciliter les démarches des communes et des EPCI

Cette convention cadre s'accompagne d'une convention de mandat. Elle décline les modalités techniques et financières des axes « éclairage public » et « vidéoprotection ». **Le dispositif a été étudié pour simplifier et faciliter les démarches des collectivités**, notamment celles adhérentes à la FDE80. Ce dispositif leur évite de faire l'avance financière puisque les aides seront déduites des participations qui leur seront demandées par la Fédération. Les communes adhérentes à la FDE80 n'ont pas de dossiers de subvention à déposer, la FDE80 se chargeant de les établir et de les proposer au sein du comité de pilotage mis en place entre les deux entités.

Pour Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, **« le Département est mobilisé, plus que jamais, pour aider les communes et les intercommunalités de la Somme. Après les 40 millions d'euros de la Politique territoriale, après les 9 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du Plan de relance, c'est aujourd'hui 3 millions d'euros supplémentaires mobilisés jusqu'en 2023 pour l'éclairage public et la vidéoprotection. Aider les communes qui le souhaitent à s'équiper, c'est une réponse concrète à leurs problématiques. L'investissement public, ce sont des emplois dans nos entreprises locales. C'est un partenariat gagnant-gagnant ! »**

Pour Franck Beauvarlet, Président de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, **« Je suis heureux de ce partenariat renouvelé avec le Conseil départemental. Plus qu'un partenaire, c'est une belle main tendue qui montre l'énergie que le Département met pour soutenir l'économie, soutenir la relance du territoire, mais aussi mettre l'écologie et les économies d'énergie au devant de nos politiques. La FDE80 sera aux côtés du Département pour tenir ces objectifs communs. »**

À propos du Conseil départemental de la Somme

Le Conseil départemental de la Somme est l'assemblée délibérante formée par la réunion des conseillers départementaux. Il règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue : action sociale de proximité, gestion des routes départementales, collèges, logement, habitat, culture, sport, aménagement du territoire ou encore sécurité sanitaire (SDIS) et civile (laboratoire départemental d'analyses). Le Département mobilise depuis 2027 plus de 40 millions d'euros au service des projets des communes et des intercommunalités.

>>> www.somme.fr

À propos de Territoire d'énergie Somme / Fédération départementale d'énergie de la Somme

Réunissant 762 communes et 7 Communauté de communes, soit près de 390 000 habitants, Territoire d'énergie Somme est la marque sous laquelle intervient la Fédération départementale d'énergie de la Somme, usuellement appelée FDE80, un syndicat mixte à la carte sur les sujets liés à l'énergie. La Fédération intervient sur la distribution mais aussi sur l'utilisation de l'énergie avec des actions s'inscrivant dans la transition énergétique.

>>> www.te80.fr

Contacts Presse

- **Département de la Somme** : Éloïse Devred : 03 22 71 84 33 | e.devred@somme.fr
- **FDE80** : Jacques Lesieur : 03 22 95 91 57 | jacques.lesieur@fde-somme.fr